



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-493**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1249360-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : SPL AMVD - RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SPL AMVD - RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La « SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE » dispose d'un capital de 300 000 € détenu à égalité entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Ville de Manosque.

L'objet de cette société est la réalisation d'opérations d'aménagement d'espace public et de construction d'équipements publics. Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant à son objet. Elle intervient exclusivement pour le compte de ses actionnaires.

L'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet la création des sociétés publiques locales et étend à ces sociétés l'application des dispositions applicables aux SEM issues du titre II du Livre V du CGCT.

Ainsi, conformément à l'article L.1524-3 du CGCT, « lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le département. »

De plus, les dispositions du 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient désormais, à compter du 1^{er} août 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs

représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 septembre 2023 pour approuver le projet de rapport d'activité à présenter à l'Assemblée Générale qui l'a elle-même validé lors de la réunion du 22 septembre 2023.

Aussi, j'ai l'honneur de vous présenter, ci-après, le rapport qui nous est soumis par les représentants de la Ville d'Aix-en-Provence au Conseil d'Administration de la SPL AMVD pour l'année 2022.

VU les dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bilan et compte de résultat de l'exercice 2022 de la SPL AMVD,

Après en avoir débattu, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur la base du rapport d'activité de la SPL AMVD présenté en séance et annexé à la délibération.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

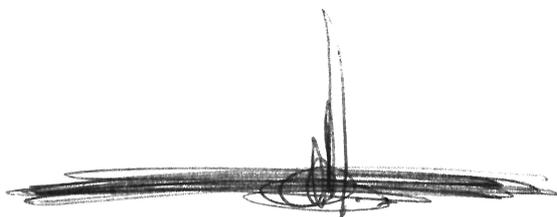
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A black ink signature consisting of a vertical line and a horizontal line with some scribbles.

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several large, overlapping loops and a vertical line.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2022

Société Publique Locale au capital de 300.000 €

N° SIRET 908 917 891 00016

Siège social : *chez Semepa* 4rue Lapierre – 13100 Aix-en-Provence

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux statuts de votre Société, pour vous rendre compte des opérations effectuées pendant l'exercice 2022 et soumettre à votre approbation, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 Décembre 2022.

Après un compte-rendu de la vie de la Société nous aborderons successivement les activités au cours de l'exercice et l'examen des comptes de l'année 2022.

Nous terminerons par un exposé sur l'évolution de l'activité, depuis la clôture de l'exercice et sur les perspectives d'avenir de votre Société.

L'AGO constitutive de la SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE s'est tenue le 29 novembre 2021. Lors de cette AGO, le nombre d'administrateurs a été fixé à 6 sièges, dont 3 pour la Ville d'Aix-en-Provence et 3 pour la Ville de Manosque.

Par décision des actionnaires, la société CALC a été désignée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Madame VASSEUR en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour 6 exercices.

La SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE dont les statuts ont été signés le 29 novembre 2021, a été immatriculée au registre du commerce le 5 janvier 2022.

Depuis sa constitution, votre Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises les :

 Le 29 novembre 2021

 Le 7 février 2022

 Le conseil du 6 juillet 2023 a été annulé le quorum n'étant pas réuni.

La Ville d'Aix-en-Provence et la Ville de Manosque ont désigné leurs représentants au Conseil d'Administration, soit :

- Pour la Ville d'Aix :

- Madame Sophie JOISSAINS,
- Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
- Madame Solène TRIVIDIC.

- Pour la Ville de Manosque :
- Monsieur Camille GALTIER,
 - Madame Valérie PEISSON,
 - Monsieur Denis HUET.

Ces désignations ont été validées lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2021.

Par une délibération lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2023, Madame Valérie PEISSON a été remplacée par Monsieur Ismaël EL OUADGHIRI.

Monsieur BRAMOULLÉ a été désigné Président Directeur Général, par le Conseil d'Administration du 7 février 2022 pour une durée de deux ans soit jusqu'au 7 février 2024.

Et Monsieur COLOMBERO en qualité de Directeur.

Pour la réalisation de l'objet social de la société en formation, les Actionnaires décident que cette dernière puisse bénéficier des compétences du personnel d'EPAGE au même titre que les sociétés SEMEPA, SPLA Pays d'Aix Territoires et VIAMCO.

Les Actionnaires décident donc que la société en formation adhère en tant que membre du groupement d'employeurs EPAGE en vertu de l'article 7 des statuts de ce dernier.

Liste des Actionnaires de la SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

NOMS	ADRESSES	CAPITAL DETENU	NOMBRE ACTIONS	% CAPITAL
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville - 13616 AIX-EN-PROVENCE	150 000	5 000	50,00%
VILLE DE MANOSQUE	Place de l'Hôtel de Ville -BP 107 - 04101 MANOSQUE	150 000	5 000	50,00%
	TOTAL	300 000	10 000	100%

Liste des Administrateurs de la SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Madame Sophie JOISSAINS
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Madame Solène TRIVIDIC
Ville de Manosque	Administrateur Manosque	Monsieur Camille GALTIER
Ville de Manosque	Administrateur Manosque	Monsieur Denis HUET
Ville de Manosque	Administrateur Manosque	Monsieur Ismaël OUADGHIRI

LES ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE

PREAMBULE

La commune de Manosque a confié à la SPL Aix Manosque Val de Durance deux opérations en mandat.

-  L'aménagement des espaces publics cœur de ville – Axe Saunerie Soubeyran et Avenue Giono
-  Construction du parking public Guillhempierre

1. Aménagement des espaces publics cœur de ville – Axe Saunerie Soubeyran et Avenue Giono

Dans le cadre de sa politique de revitalisation de son Centre-ville, la Commune de Manosque, par Délibération de son Conseil Municipal n° 21.10.09 du 14/10/2021, a approuvé le programme de requalification des espaces publics suivants : axe Saunerie – Soubeyran, place Marcel Pagnol, place des Marchands, places Hôtel de Ville et Saint-Sauveur, avenue Giono.

La convention a pour objet, en application des dispositions des Articles L 2422-5 à L2422-11 du Code de la Commande Publique de confier à la SPL Aix-Manosque-Val de Durance, Mandataire, qui l'accepte, un Mandat de Maîtrise d'Ouvrage portant sur la réalisation de ce programme de requalification d'espaces publics.

La Commune de Manosque donne à la SPL Aix-Manosque-Val de Durance mandat de la représenter pour accomplir, en son nom et pour son compte, tous les actes juridiques nécessaires dans la limite des attributions de la Maîtrise d'Ouvrage définies ci-après.

Le secteur à requalifier comprend :

- L'axe piéton entre la porte de la Saunerie et la porte Soubeyran et les places Marcel Pagnol, des Marchands, Hôtel de Ville et Saint-Sauveur, ainsi que le haut de l'avenue Jean Giono (partie située entre la porte Saunerie et l'intersection avec l'avenue Majoral Arnaud)

La requalification comprend la reprise des réseaux d'assainissement et distribution d'eau potable et d'éclairage, les revêtements de surface, le mobilier urbain et les plantations.

Durant l'année 2022 :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 25 juillet 2022 au groupement STOA / PRIMA pour un montant total de 309 574.60 € HT.

Une synthèse des études et un diagnostic du site permettant de préciser ses contraintes et ses atouts a été réalisée.

La maîtrise d'œuvre a présenté l'AVP de l'axe piéton entre la porte de la Saunerie et la porte Soubeyran et les places Marcel Pagnol, des Marchands, Hôtel de Ville et Saint-Sauveur qui a été validé lors du Comité de pilotage du 24/11/2022.

Perspectives en 2023 :

Concernant l'axe piéton entre la porte de la Saunerie et la porte Soubeyran et les places Marcel Pagnol, des Marchands, Hôtel de Ville et Saint-Sauveur les marchés de travaux devront être attribués afin que ceux-ci puissent démarrer en septembre 2023.

Concernant l'avenue Jean Giono les marchés de travaux devront être attribués afin que ceux-ci puissent démarrer en février 2024.

2. Construction du parking public Guillhempierre

Par Délibération de son Conseil Municipal n° 21.10.09 du 14/10/2021, La Commune de Manosque, Maître d'Ouvrage, a approuvé la construction d'un parking public en silo, de 120 places environ, sur le site de l'actuel parc de stationnement de surface, dit parking GUILHEMPIERRE, cadastré section BN, numéro 653, d'une superficie de 1 418 m², Domaine Public Communal, comportant actuellement 57 places de stationnement.

Ce projet doit permettre d'augmenter la capacité de stationnement en Centre-ville en triplant la capacité actuelle du parking GUILHEMPIERRE.

La convention a pour objet, en application des dispositions des Articles L2511-1 à L 2511-5 du Code de la Commande Publique de confier à la SPL Aix-Manosque-Val de Durance, Mandataire, qui l'accepte, un Mandat de Maîtrise d'Ouvrage portant sur la réalisation de ce programme.

La Commune de Manosque donne à la SPL Aix-Manosque-Val de Durance mandat de la représenter pour accomplir, en son nom et pour son compte, tous les actes juridiques nécessaires dans la limite des attributions de la Maîtrise d'Ouvrage définies ci-après.

Le programme général de l'opération est présenté ci-dessous.

L'équipement à réaliser comprend les travaux suivants :

- Construction d'un parking silo en R+2, création de 120 places supplémentaires, soit 180 places au total
- Il n'est pas prévu, au titre du présent mandat, la mise en œuvre de solutions de remplacement des places de stationnement existantes qui se situent dans l'emprise des travaux et qui seront supprimées pendant les travaux.
- Le parking sera livré équipé de barrières de péage et d'équipement monétique.

Durant l'année 2022 :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 28 septembre 2022 au groupement CITTA / STRADA pour un montant de 103 853 € HT.

Perspectives en 2023 :

Le permis de construire devra être déposé en mai 2023.

Les marchés de travaux devront être attribués afin que ceux-ci puissent démarrer en janvier 2024.

EXAMEN DES COMPTES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE LA SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

EXERCICE 2022

L'annexe qui vous est présentée ci-dessous, en conformité avec la loi comptable en vigueur, est un état comportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension des documents, dont la partie examen des comptes du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.

La Société a respecté les principes comptables de base, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation.

1) EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

L'exercice clos au 31 décembre 2022 est le 1^{er} exercice d'activité de la SPL Aix Manosque Val de Durance. Il a débuté le 01 janvier 2022.

2) NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Traitement comptable des opérations pour compte

Les méthodes de comptabilisation des opérations d'aménagement élaborées par le Conseil National de la Comptabilité assurent une totale correspondance entre les informations financières données dans les états annuels de la Société et celles des comptes rendus d'opérations transmis à la Collectivité Locale.

Pour assurer une parfaite lisibilité et pour faciliter le passage des comptes de la Société aux comptes rendus annuels, les points suivants sont assurés :

- Opérations pour compte Concessions

C'est le solde de l'opération qui est indiqué à l'actif du bilan.

Ce solde correspondra au solde d'exploitation provisoire de l'opération du CRACL.

Si ce solde est négatif, cela signifie que les recettes sont en avance sur les dépenses au 31 décembre de l'exercice. Il est positif dans le cas inverse.

Les dépenses et recettes de chaque opération sont présentées en annexe.

- Opérations pour Prestations de Services et Mandats

Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes au 31 décembre de l'exercice, le solde de l'opération est indiqué à l'actif du bilan, toujours en positif.

Dans ce cas-là, conformément au règlement intérieur de la Société et en accord avec la collectivité concernée, le financement est assuré par les organismes bancaires à travers un emprunt, une ligne de trésorerie provisoire ou un simple découvert momentané dédié à l'opération.

- ▶ compte de résultat par opération

Les fiches individuelles par opération jointes en fin de plaquette font ressortir la trésorerie de chaque opération au 31 décembre de l'exercice.

Valeurs réalisables

Valeurs disponibles

Ces valeurs correspondent à la trésorerie propre de la SPL du fait de la libération du capital depuis sa constitution et à la trésorerie des opérations pour compte en cours de réalisation.

La SPL est toujours très vigilante à obtenir des collectivités la trésorerie correspondant aux engagements qu'elle prend vis-à-vis des fournisseurs pour réaliser les opérations.

3) NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Le capital social est d'un montant de 300.000 euros composé de 10.000 actions de valeur nominale de 30 euros.

L'ensemble des actions composant le capital est de même nature et confère les mêmes droits à leurs titulaires.

Les collectivités locales détiennent la totalité du capital social et sont représentées au sein du Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

75 000 euros de Capital restent à être versés par la ville de Manosque au 31/12/2022.

Opérations pour compte

Opérations pour mandats : Le montant reporté dans cette rubrique correspond au résultat des opérations en mandat arrêté à la date du 31/12/2022.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance au 31/12/2022

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	20	X				17	2	X				1
Montant cumulé des factures concernées TTC	117 456,61	83 624,36	663,61	0,00	0,00	84 287,97	110 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	58,22%	41,45%	0,33%	0,00%	0,00%	41,78%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						30,56%	69,44%	0,00%	0,00%	0,00%	69,44%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

Emprunts et dettes

Sans Objet

Opérations pour compte

Figurent ici le solde des opérations pour compte dont les recettes sont supérieures aux dépenses au jour de l'arrêté des comptes.

Les annexes retracent, pour chaque opération, la totalité des mouvements dans les différents postes de dépenses et de recettes.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation **79 K€**

Le chiffre d'affaires de la société a atteint 79 K€, il représente la rémunération des prestations de services réalisées au cours de l'exercice.

Charges d'exploitation **79 K€**

- Services extérieurs : 11 K€

Ils représentent les primes d'assurance pour la société ainsi que les charges associées aux postes des collaborateurs partagés du groupement d'employeur EPAGE.

- Autres frais extérieurs 16 K€

Ils correspondent pour la part la plus importante aux honoraires du commissaire aux comptes et des charges annuelles forfaitaires du groupement d'employeur

- Impôts et taxes Néant

- Frais de personnel 52 K€

La société n'emploie pas de salariés. Il s'agit ici de charges de personnel opérationnel pour les opérations en cours et du personnel des services transversaux, ces collaborateurs sont salariés du groupement d'employeurs Epage. Le Groupement d'employeur met à disposition des sociétés membres, dont la SPL, les profils de collaborateurs nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

La facture, qui sert de base à la répartition analytique de ces charges, est détaillée en termes de temps passé et des opérations concernées.

Le poids des frais de personnel est ainsi de 66 % du chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation **286 €**

Résultat financier **Néant**

Résultat exceptionnel **Néant**

Résultat net **214 €**

Un impôt sur les sociétés de 72 € est constaté sur 2022.

5) AUTRES INFORMATIONS

Comme prévu à l'article L822-11 du code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés à 5 000 € correspondant à la certification légale.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La SPL AMVD existe depuis novembre 2021, c'est donc une société jeune mais chaque année qui passe confirme l'utilité de cet outil d'aménagement au service de ses 2 communes actionnaires que sont la Ville d'Aix-en-Provence et la Ville de Manosque.

Cette structure permet à la ville de Manosque de mener à bien ses projets d'aménagement urbain sans lui imposer l'engagement de personnels complémentaires qui pourrait mettre en difficulté son budget de fonctionnement. Elle permet à la Ville d'Aix-en-Provence de poursuivre ses opérations d'aménagement en les confiant à une différente mais complémentaire de la SPLA pays d'Aix Territoires.

La mutualisation des moyens et des effectifs entre les différentes sociétés du groupe EPAGE permet à la SPL AMVD, comme tous les membres du groupement d'employeurs, de faire de substantielles économies d'échelle.

Les premières opérations engagées que sont l'aménagement des espaces publics de cœur de ville –Axe Sonnerie/Soubeyran/Avenue Giono et la construction du parking public GUILLHEMPIERRE sont des opérations Manosquines.

En 2023, la ville de Manosque mène une réflexion approfondie sur d'autres secteurs de la Ville et notamment la Place François Mitterrand, et les études opérationnelles pourraient être confiées à la SPL AMVD dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence confiera en 2023 à la SPL une convention d'études sur le parcours de vie toutes les études préalables pour la mise en valeur des sites antiques de Grassi et des Thermes.

COMPTES ANNUELS

2022

Sommaire

Bilan et Compte de Résultat	17
<i>Bilan Actif 2022</i>	17
<i>Bilan Passif 2022</i>	18
<i>Opérations pour compte Mandats - PASSIF AU 31/12/2022</i>	19
<i>Compte de Résultat 2022</i>	20
<i>Chiffres d'affaires au 31/12/2022</i>	21
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE LA SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE	22
Résultats Sociaux des 5 derniers exercices	26
Résultats financiers des 5 derniers exercices	22
Etat des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 2022	28
Répartition du montant de l'impôt sur les bénéfices entre Résultat courant et Résultat Exceptionnel	29
Comptes de résultats par Opérations	30
<i>VDM01 ESPACES PUBLICS CŒUR DE VILLE - Manosque</i>	30
<i>VDM02 PARKING PUBLIC GUILHEMPIERRE - Manosque</i>	31

Bilan Actif 2022



	Brut	Amt / prov	Net
IMMOBILISATIONS			
Immobilisations propres			
Immobilisations financières	10 000		10 000
- Participation Epage	10 000		10 000
- Dépôts et cautionnements versés	0		0
STOCKS			
Opérations pour compte Concessions	0		0
VALEURS REALISABLES			
Créances d'exploitation	87 846		87 846
- Fournisseurs débiteurs et comptes rattachés	0		0
- Clients, clients factures à établir	0		0
- Etat T.V.A. + T.V.A. en attente	12 846		12 846
- Etat - CVAE	0		0
- Etat - Impôts Sociétés	0		0
- Associés -Capital non versé	75 000		75 000
- Debiteurs divers	0		0
VALEURS DISPONIBLES			
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
- Valeurs mobilières de placement	0		0
- Sicav / Obligations / Livret d'Epargne	0	0	0
Disponibilités	500 017		500 017
- Comptes courants	500 017		500 017
- Intérêts à recevoir	0		0
- Caisse	0		0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 987		1 987
TOTAL BILAN ACTIF	599 851		599 851

Bilan Passif 2022



	N
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES	
Capitaux propres	300 214
Capital	300 000
Reserve légale	0
Report à nouveau	0
Résultat de l'exercice	214
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
- Provisions pour risque et charges	0
DETTES FINANCIERES	
Emprunts	0
- Emprunts moyen et long terme	0
- Emprunts court terme	0
Dettes financières diverses	71 537
- Groupe	71 537
- dépôts et cautionnement reçus	0
OPERATIONS POUR COMPTE	
Opérations pour mandats	164 756
- Espaces publics coeur de Ville Manosque	160 685
- Parking Public Guilhempierre	4 071
DETTES D'EXPLOITATION	
Autres dettes d'exploitation	63 272
- Fournisseurs d'exploitation	57 272
- Fournisseurs factures à recevoir	6 000
- Clients créditeurs	0
Autres dettes sociales	0
- Autres charges de personnel	0
Dettes fiscales et sociales	72
- Etat divers et Organismes Sociaux	0
- Etat - TVA	0
- Etat CVAE	0
- Etat Impôts Sociétés	72
Autres dettes	0
- Crédoiteurs divers	0
Produits constatés d'avance	0
TOTAL BILAN PASSIF	599 851

Opérations pour compte Mandats - PASSIF AU 31/12/2022

	PRESTATIONS DE SERVICES - DETAILS	2022		
		Recettes	Dépenses	Solde
VDM01	Espaces publics cœur de Ville	300 000	139 315	160 685
VDM02	Parking Public Guilhempierre	60 000	55 929	4 071
				0
				0
		360 000	195 244	164 756

Compte de Résultat 2022



	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	
- Rémunération prestations de services	79 167
Chiffre d'affaires Net	79 167
Autres produits de gestion	1
Reprises sur amortissements et provisions	0
Transfert de charges	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	79 168
CHARGES D'EXPLOITATION	
SERVICES EXTERIEURS	10 877
Etudes générales	0
Eaux gaz électricité	0
Fournitures d'entretien	0
Maintenance générale et informatique	0
Autres Services extérieurs	7 175
Entretien et réparation	0
Primes d'assurance	3 439
AUTRES FRAIS EXTERIEURS	16 000
Honoraires	5 000
Frais d'Acte	4
Publicité et publications	437
Voyages et Réceptions	0
Frais postaux et télécommunications	0
Services bancaires	557
Autres frais	10 001
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0
CVAE et CFE	0
Autres taxes	0
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	52 005
Salaires	0
Charges sociales	0
Charges fiscales sur salaires	0
Personnel détaché ou prêté à l'Entreprise	52 005
Provisions risque charges exploitation	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	78 881
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	286
Produits financiers (III)	0
Charges financières (IV)	0
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II)+(III-IV)	286
Produits exceptionnels (V)	0
Charges exceptionnelles (VI)	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0
PARTICIPATION DES SALAIRES (VII)	0
IMPOT SUR LES BENEFICES (VIII)	72
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	79 168
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	78 953
RESULTAT	214

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE LA SPL AIX MANOSQUE VAL DE DURANCE

EXERCICE 2022

L'annexe qui vous est présentée ci-dessous, en conformité avec la loi comptable en vigueur, est un état comportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension des documents, dont la partie examen des comptes du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.

La Société a respecté les principes comptables de base, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation.

1) EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

L'exercice clos au 31 décembre 2022 est le 1^{er} exercice d'activité de la SPL Aix Manosque Val de Durance. Il a débuté le 01 Janvier 2022.

2) NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Traitement comptable des opérations pour compte

Les méthodes de comptabilisation des opérations d'aménagement élaborées par le Conseil National de la Comptabilité assurent une totale correspondance entre les informations financières données dans les états annuels de la Société et celles des comptes rendus d'opérations transmis à la Collectivité Locale.

Pour assurer une parfaite lisibilité et pour faciliter le passage des comptes de la Société aux comptes rendus annuels, les points suivants sont assurés :

- Opérations pour compte Concessions

C'est le solde de l'opération qui est indiqué à l'actif du bilan.

Ce solde correspondra au solde d'exploitation provisoire de l'opération du CRACL.

Si ce solde est négatif, cela signifie que les recettes sont en avance sur les dépenses au 31 décembre de l'exercice. Il est positif dans le cas inverse.

Les dépenses et recettes de chaque opération sont présentées en annexe.

- Opérations pour Prestations de Services et Mandats

Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes au 31 décembre de l'exercice, le solde de l'opération est indiqué à l'actif du bilan, toujours en positif.

Dans ce cas-là, conformément au règlement intérieur de la Société et en accord avec la collectivité concernée, le financement est assuré par les organismes bancaires à travers un emprunt, une ligne de trésorerie provisoire ou un simple découvert momentané dédié à l'opération.

- ▶ compte de résultat par opération

Les fiches individuelles par opération jointes en fin de plaquette font ressortir la trésorerie de chaque opération au 31 décembre de l'exercice.

Valeurs réalisables

Valeurs disponibles

Ces valeurs correspondent à la trésorerie propre de la SPL du fait de la libération du capital depuis sa constitution et à la trésorerie des opérations pour compte en cours de réalisation.

La SPL est toujours très vigilante à obtenir des collectivités la trésorerie correspondant aux engagements qu'elle prend vis-à-vis des fournisseurs pour réaliser les opérations.

3) NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Le capital social est d'un montant de 300.000 euros composé de 10.000 actions de valeur nominale de 30 euros.

L'ensemble des actions composant le capital est de même nature et confère les mêmes droits à leurs titulaires.

Les collectivités locales détiennent la totalité du capital social et sont représentées au sein du Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

75 000 euros de Capital restent à être versés par la ville de Manosque au 31/12/2022.

Opérations pour compte

Opérations pour mandats : Le montant reporté dans cette rubrique correspond au résultat des opérations en mandat arrêté à la date du 31/12/2022.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance au 31/12/2022

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	20	X				17	2	X				1
Montant cumulé des factures concernées TTC	117 456,61	83 624,36	663,61	0,00	0,00	84 287,97	110 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	58,22%	41,45%	0,33%	0,00%	0,00%	41,78%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						30,56%	69,44%	0,00%	0,00%	0,00%	69,44%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

Emprunts et dettes

Sans Objet

Opérations pour compte

Figurent ici le solde des opérations pour compte dont les recettes sont supérieures aux dépenses au jour de l'arrêté des comptes.

Les annexes retracent, pour chaque opération, la totalité des mouvements dans les différents postes de dépenses et de recettes.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation **79 K€**

Le chiffre d'affaires de la société a atteint 79 K€, il représente la rémunération des prestations de services réalisées au cours de l'exercice.

Charges d'exploitation **79 K€**

- Services extérieurs : 11 K€

Ils représentent les primes d'assurance pour la société ainsi que les charges associées aux postes des collaborateurs partagés du groupement d'employeur EPAGE.

- Autres frais extérieurs 16 K€

Ils correspondent pour la part la plus importante aux honoraires du commissaire aux comptes et des charges annuelles forfaitaires du groupement d'employeur

- Impôts et taxes Néant

- Frais de personnel 52 K€

La société n'emploie pas de salariés. Il s'agit ici de charges de personnel opérationnel pour les opérations en cours et du personnel des services transversaux, ces collaborateurs sont salariés du groupement d'employeurs Epage. Le Groupement d'employeur met à disposition des sociétés membres, dont la SPL, les profils de collaborateurs nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

La facture, qui sert de base à la répartition analytique de ces charges, est détaillée en termes de temps passé et des opérations concernées.

Le poids des frais de personnel est ainsi de 66 % du chiffre d'affaires.

Résultat d'exploitation **286 €**

Résultat financier **Néant**

Résultat exceptionnel **Néant**

Résultat net **214 €**

Un impôt sur les sociétés de 72 € est constaté sur 2022.

5) AUTRES INFORMATIONS

Comme prévu à l'article L822-11 du code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés à 5 000 € correspondant à la certification légale.

Résultats Sociaux des 5 derniers exercices



	2022
RESULTAT	214
REPORT A NOUVEAU	
RESERVE LEGALE	

Résultats Financiers des 5 derniers exercices



Nature des indications	2022
1- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	
a) Capital social	300 000
b) Nombre d'actions existantes	10 000
2- OPÉRATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	
a) Chiffre d'Affaires H.T	79 167
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	286
c) Impôts sur les bénéfices	72
d) Participation des salariés	-
e) Résultats après impôts, participation et D.A.P.	214
f) Résultat distribué	-
3- RÉSULTAT PAR ACTION	
a) Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,02
b) Résultats après impôts, participation et D.A.P.	0,02
c) Dividende attribué à chaque action	
4- PERSONNEL	
a) Nombre de salariés	0
b) Montant de la masse salariale	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	-

Etat des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 2022



ETAT DES CREANCES	Montant brut	à un an au +	à + d'un an
Autres immobilisations financières	10 000		10 000
Fournisseurs - Avances et acomptes	0	0	-
Créances clients	0	0	-
Associés - Capital non versé	75 000	75 000	
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>			
- Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	12 846	12 846	-
- Impôts Sociétés	0	0	-
- Débiteurs divers	0	0	-
Charges constatées d'avance	1 987	1 987	-
TOTAUX	99 834	89 834	10 000

ETAT DES DETTES	Montant brut	à un an au +	à + d'un an et 5 ans au +	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établ.de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	-	-
Groupement	71 537	71 537		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 272	63 272	-	-
Clients créditeurs	0	0		
Personnel et comptes rattachés	0	0	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	-	-
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>				
- Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	-	-
- Impôts Sociétés	72	72	-	-
- Autres impôts, taxes assimilés	0	0	-	-
Opérations pour Mandats	164 756	164 756	-	-
Produits constatés d'avance	0	0	-	-
TOTAUX	299 637	299 637	0	0

Répartition du montant de l'impôt sur les bénéfices entre Résultat courant et Résultat Exceptionnel



ANNEE 2022

	résultat avant impôt	impôt sur les sociétés	résultat net
RESULTAT COURANT	286	72	214
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	286	72	214

Comptes de résultats par Opérations

VDM01 ESPACES PUBLICS CŒUR DE VILLE - Manosque

COMPTE DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2022



Ligne	Intitulé	Cumul à fin 2021	Année 2022	Cumul à fin 2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	160 684	160 684
	DEPENSES	0	139 316	139 316
1	ETUDES			
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES			
3	TRAVAUX			
4	HONORAIRES		72 229	72 229
5	FRAIS DIVERS		7 087	7 087
7	CHARGES FINANCIERES			
8	REMUNERATIONS		60 000	60 000
	RECETTES	0	300 000	300 000
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES			
2	PARTICIPATIONS		300 000	300 000
3	SUBVENTIONS			
4	AUTRES PRODUITS			
5	PRODUITS FINANCIERS			
	TRESORERIE PERIODE		195 704	195 704

VDM02 PARKING PUBLIC GUILHEMPIERRE - Manosque

COMPTE DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2022



Ligne	Intitulé	Cumul à fin 2021	Année 2022	Cumul à fin 2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0	4 071	4 071
	DEPENSES	0	55 929	55 929
1	ETUDES			
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES			
3	TRAVAUX			
4	HONORAIRES		20 265	20 265
5	FRAIS DIVERS		664	664
7	CHARGES FINANCIERES			
8	REMUNERATIONS		35 000	35 000
	RECETTES	0	60 000	60 000
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES			
2	PARTICIPATIONS		60 000	60 000
3	SUBVENTIONS			
4	AUTRES PRODUITS			
5	PRODUITS FINANCIERS			0
	TRESORERIE PERIODE		24 336	24 336